

Succès de la seconde émission obligataire en euros de Legrand

Legrand a lancé et fixé aujourd'hui avec succès une nouvelle émission obligataire en euros pour un montant total de 400 millions d'euros à 7 ans. La date d'échéance est fixée au 21 mars 2018 et le coupon à 4,375% par an.

Avec un livre d'ordre rapidement souscrit plus de 4 fois, la pleine réussite de cette nouvelle émission illustre à nouveau la confiance des investisseurs dans la qualité du modèle économique de Legrand, ses perspectives et la solidité de sa structure financière.

Avec cette opération, Legrand poursuit la diversification de ses sources de financement et l'allongement de la maturité de sa dette.

Legrand avait mandaté pour cette émission BNP Paribas, Natixis et SG CIB en tant que chefs de file et BBVA et HSBC en tant que co-chefs de file.

Agenda financier

- Résultats du premier trimestre 2011 : **5 mai 2011**
- Assemblée générale des actionnaires : **26 mai 2011**
- Résultats du premier semestre 2011 : **28 juillet 2011**

A PROPOS DE LEGRAND

Le Groupe Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. L'innovation, le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et les acquisitions sont les principaux vecteurs de croissance du groupe. Legrand a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros. La société est cotée sur NYSE Euronext et intégrée notamment aux indices SBF 120, FTSE4Good, MSCI World, ASPI et DJSI (code ISIN FR0010307819). www.legrandgroup.com

Communication financière:

Legrand
François Poisson
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
Francois.Poisson@legrand.fr

Contact presse:

Publicis Consultants
Vilizara Lazarova
Tél : +33 (0)1 44 82 46 34
Mob : +33 (0)6 26 72 57 14
Vilizara.Lazarova@consultants.publicis.fr

Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement.